



**POUR UNE
JUSTICE PLUS
ACCESSIBLE**

**RAPPORT ANNUEL

2014-2015**



**CENTRE DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ
Grand Montréal**

Table des matières

Mot de la présidente	2
Mot de la directrice.....	3
Conseil d'administration.....	4
Équipe	7
Principales activités	13
Remerciements.....	17
Statistiques	Annexe 1
États financiers vérifiés	Annexe 2

Mot de la présidente

Depuis 2011, je vous présente le rapport annuel avec beaucoup de fierté. Fière du travail accompli et fière d'avoir présidé la destinée d'un organisme dynamique depuis sa création.

Je ne vous cacherai pas qu'avant mon implication dans le dossier de l'accès à la justice, je ne faisais pas beaucoup de bénévolat. Depuis, j'ai rencontré des gens extraordinaires qui m'ont fait voir le bénévolat sous un autre jour et qui m'ont convaincu que nous pouvons tous faire quelque chose pour améliorer l'accès à la justice.

De plus en plus de gens cherchent de l'information juridique. Certains viennent au centre la veille d'une audition. D'autres veulent connaître leurs droits avant que les choses s'enveniment. Ils n'ont pas les moyens de payer un professionnel ou ils ne veulent tout simplement pas le faire.

Aujourd'hui, l'accessibilité à la justice est un sujet que tous les intervenants prennent au sérieux. Les gouvernements s'impliquent, la magistrature s'implique. La Chambre des notaires et le Barreau du Québec s'impliquent. Et que dire de tous les organismes à but non lucratif qui ont des missions similaires à la nôtre.

Nous faisons notre part en aidant des citoyens aux prises avec leurs problèmes juridiques. Ils sont déterminés à trouver des solutions. Ils veulent apprendre. Ils veulent comprendre. Certains ont peur, d'autres

ne savent pas par quel bout commencer. Ils trouveront au centre une équipe dévouée qui leur donnera l'information qu'ils cherchent.

C'est avec un brin de tristesse que je termine ce texte. Après quatre ans, nos règles prévoient que je dois céder mon siège à la présidence.

Avant de terminer, je tiens à remercier tous les membres qui ont siégé au conseil d'administration depuis la création du Centre de justice de proximité du Grand Montréal. À chaque réunion que nous avons eue, j'ai profité de leurs connaissances et de leur expérience.

Je tiens également à remercier le Fonds Accès Justice du gouvernement du Québec pour son aide financière.

Finalement, je félicite tous les employés du centre qui aident les citoyens du Grand Montréal à mieux connaître leurs droits. J'ai eu la chance durant mon mandat de travailler avec deux merveilleuses directrices, soit Michèle Moreau et Carolle Piché-Burton. Je les remercie du fond du cœur pour leur passion, leur dévouement et leur fidélité à la cause du CPJGM. La présidence change mais l'équipe demeure la même et je suis privilégiée de demeurer au conseil d'administration comme déléguée de la Chambre des Notaires.

Danielle Beausoleil, notaire

Mot de la directrice générale

De mon bureau, j'ai une très belle vue sur le couloir où sont situés les bureaux des juristes du Centre de justice de proximité du Grand Montréal. Lorsqu'une porte ouvre, j'entends souvent les mêmes mots : merci, merci beaucoup.

Le travail des quatre avocats qui donnent de l'information juridique ne ressemble pas au travail habituel d'un avocat. Ils ne représentent les citoyens qui sont devant eux. Ils n'écriront pas de mise en demeure ou de procédure. Ils n'évalueront pas les chances de succès d'une cause. Et pourtant, ils rendent un service apprécié.

Devant la multitude de lois, de règlements et de décisions, les citoyens ont de la difficulté à s'y retrouver.

Comment faire une demande conjointe de divorce? *Il y a une brochure des Publications du Québec que vous pouvez acheter. À quoi ressemble une mise en demeure? Voici un exemple qui pourra vous inspirer ou mieux encore, venez assister à notre atelier sur la mise en demeure.*

Ils exercent leurs tâches avec respect et empathie. Ils savent comment outiller les

gens pour qu'ils soient en mesure de faire respecter leurs droits.

De plus, les avocats peuvent référer les citoyens vers des dizaines d'organisations spécialisées. Depuis son ouverture, le centre a fait de grands efforts pour se faire connaître auprès d'organisations communautaires, des Palais de justice et de différents intervenants. Nous organisons régulièrement des rencontres avec les employés de ces organismes pour échanger sur nos services respectifs.

Si nos quatre avocats réussissent à rencontrer jusqu'à 40 personnes par jour, c'est grâce au travail des autres membres de l'équipe qui travaille parfois dans l'ombre : la réceptionniste, la responsable des communications et de la documentation et bien sûr, les étudiants bénévoles.

Au nom de tous les citoyens qui ont bénéficié des services du centre, je tiens à remercier tous ceux qui réalisent quotidiennement la mission du Centre de justice de proximité du Grand Montréal.

Carolle Piché-Burton, avocate

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration pour l'année 2014-2015 était composé des personnes suivantes :

M^e Danielle Beausoleil, présidente
Désignée par la Chambre des notaires du Québec

M^e Manon Lemay, vice-présidente
Désignée par la Société québécoise d'information juridique

Madame Jenny Charest, secrétaire
Élue par les membres partenaires

Madame Julie Pouliot, trésorière
Élue par les membres partenaires

M^e François Bourque, administrateur
Désignée par le ministère de la justice du Québec

M^e Pearl Eliadis, administratrice
Nommée comme représentante des citoyens

M^e Martine Nolin, administratrice, à compter de septembre 2014
Désignée par le Barreau du Québec

M^e Nathalie Parent, administratrice
Désignée par la Chambre des notaires du Québec

M^e Catherine Pilon, administratrice
Désignée par le Barreau du Québec

M^e Marie-Claude Richer, administratrice jusqu'en mai 2014
Désignée par le Barreau du Québec

Le conseil d'administration s'est réuni le 1^{er} avril, le 27 mai, le 3 juin (par courriel), le 18 août, le 16 septembre, le 15 octobre (par courriel), le 27 octobre, le 4 novembre (par courriel), le 9 décembre 2014 et le 15 janvier 2015 (par téléphone). L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 17 juin 2014.

Mission

Le Centre de justice de proximité du Grand Montréal (CJPGM) est un organisme sans but lucratif ayant pour mission de promouvoir l'accès à la justice en favorisant la participation des citoyens, par des services d'information juridique, de soutien et d'orientation, offerts en complémentarité avec les ressources existantes.

Valeurs

Nous reconnaissons en chaque individu la capacité à prendre en charge sa situation et croyons en son potentiel à faire les meilleurs choix pour lui-même.

Le respect, l'empathie, l'ouverture d'esprit et la collaboration sont au cœur de nos valeurs.

Nous agissons avec impartialité et confidentialité.

Vision

Nous sommes un lieu reconnu d'information juridique et d'orientation, proche des citoyens, visant à rendre la justice plus accessible et à accroître la confiance dans le système de justice.

Orientations

- ❖ Promouvoir l'accès à la justice.
- ❖ Outiller les citoyens pour qu'ils soient en mesure de connaître et de faire valoir leurs droits.
- ❖ Orienter les citoyens pour qu'ils exercent leurs droits.

Nos enjeux

- ❖ Faciliter l'accès à la justice
- ❖ Promouvoir les activités du centre
- ❖ Promouvoir l'accès à la justice au Québec

Services

- ❖ Accueillir les citoyens à nos bureaux, répondre à leurs questions relevant du domaine de l'information juridique et cibler leurs besoins.
- ❖ Donner de l'information juridique pour aider les citoyens à prendre des décisions éclairées et à mieux se préparer avant une instance.
- ❖ Aider à repérer le formulaire approprié et donner des explications pour le remplir correctement.
- ❖ Mettre à leur disposition un ordinateur et un téléphone pour faciliter les recherches en matière juridique.
- ❖ Regrouper un éventail de dépliants, brochures et outils d'information publiés par les organismes privés, publics et communautaires liés aux services juridiques et judiciaires.
- ❖ Orienter vers une ressource spécialisée tel un organisme gouvernemental, communautaire ou sans but lucratif, un professionnel du droit ou un centre de médiation ou d'arbitrage qui pourra aider.
- ❖ Offrir des séances d'information sur des sujets de nature juridique ou liés à la justice qui intéressent les citoyens.

Principales propositions adoptées par le Conseil d'administration au cours de 2014-2015

- ❖ Amorce de la révision des règlements généraux.
- ❖ Signature de la convention d'aide financière avec le ministère de la Justice.
- ❖ Adoption du plan d'action 2014-2015.
- ❖ Nouvelles heures d'ouverture du Centre de justice de proximité du Grand Montréal.

Plusieurs personnes ont participé aux succès du centre au cours de la dernière année :

M^e Carolle Piché-Burton, directrice générale

M^e Martine Bouthillier, juriste, à compter décembre 2014

M^e Dominique Brassard, juriste, jusqu'en août 2014

M^e Omar Edriss, juriste

M^e Jennifer Fafard-Marconi, responsable des communications et de la gestion documentaire

Madame Gracia Kamunga, agente principale à la réception

M^e Laurent Koné, juriste

M^e Charles-Alexandre Lacasse, juriste

M^e Véronique Lafleur, juriste

M^e Hélène Robitaille, juriste, septembre à décembre 2014

De plus, nous avons bénéficié des services des étudiants suivants :

Madame Alexandra Bornac, travail d'été pour étudiant

Madame Luba Lalancette et Monsieur Jean-Frédéric Barette, stagiaires en milieu communautaire, Université de Montréal

Madame Maria-Christina Sorbo-Mayrand, étudiante ProBono, Université de Montréal

Madame Kai Shan He et Monsieur Jacob Schweda, étudiants ProBono, Université McGill

Madame Caroline Turcotte-Brûlé, étudiante ProBono, Université du Québec à Montréal

La parole est à l'équipe



Nul ne peut nier que le droit soit accessible au 21^e siècle. Les tribunaux sont ouverts à tous, au sens littéral et figuré, et la technologie a rapproché le savoir juridique de tous. Il n'en est pas autant pour l'accès à la justice par contre, qui nécessite que soit en mis en mouvement ce savoir juridique, qu'il soit compris et appliqué par le citoyen dans sa vie de tous les jours.

Le CJPGM est essentiel à cet égard. Il ne s'agit pas d'assister durant un procès ou de conseiller sur la stratégie à adopter, mais bien de faire comprendre au citoyen les tenants et aboutissants juridiques de son quotidien. Il s'agit pour nous de traduire un langage, un système et une façon de penser les rapports sociaux en des termes qui soient compréhensibles pour tous, et d'outiller efficacement les citoyens face aux aléas de la vie. Une tâche ardue mais gratifiante, qui sollicite à tous les jours autant la tête que le cœur de chacun d'entre nous.

Charles-Alexandre Lacasse

Tous les membres de l'équipe du Centre de justice de proximité constatent quotidiennement les besoins des citoyens en matière d'information juridique. Ils partagent ici avec vous leurs coups de cœur et leurs questionnements face à certaines situations.

Les coups de cœur de l'équipe

Madame a rencontré un juriste à deux reprises pour l'aider dans sa préparation de demande d'homologation (vérification) du testament de sa mère. Suite à sa visite au centre, elle s'est procurée la brochure des Publications du Québec intitulée *Requête en vérification de testament*. Son entourage, malgré tout, était convaincu que pour obtenir un jugement de la cour, elle devait être représentée par avocat. Très fière d'elle, elle dit maintenant à qui veut bien l'entendre qu'elle a réussi grâce à son équipe au CJPGM.

Monsieur a cessé de recevoir des prestations d'assurance emploi. Il voulait faire annuler la pension alimentaire pour ses enfants n'ayant malheureusement plus les moyens de la payer. Cependant, une ordonnance lui interdisait de communiquer avec la mère des enfants. Le juriste l'a informé qu'il pouvait retourner à la cour où l'ordonnance avait été émise afin d'en faire modifier les conditions. Monsieur est revenu nous remercier car il pouvait maintenant communiquer avec la mère de ses enfants dans un cadre bien défini afin de régler le plus rapidement possible la pension alimentaire.

Monsieur est venu au CJP pour obtenir de l'information sur le divorce. Il n'avait pas les moyens de payer un avocat. Il croyait qu'un procès était obligatoire. Le juriste lui a expliqué qu'une entente à l'amiable était possible et qu'il y existait un service sans frais de médiation familiale. Quelques mois plus tard, il est revenu pour nous dire que la médiation familiale avait été un succès. Sa conjointe et lui voulaient maintenant des renseignements sur la demande conjointe de divorce. Avant de partir, monsieur a signalé au juriste qu'il n'aurait pas pu trouver aussi facilement toutes ces informations sans l'aide du CJPGM.

Les questions de l'équipe

Quotidiennement, l'équipe du Centre de justice du Grand Montréal reçoit des citoyens qui veulent en savoir un peu sur leurs droits et leurs obligations. Pour certains comprendre de l'information juridique est un défi. Trois groupes retiennent notre attention : les personnes âgées, les nouveaux arrivants et les personnes ayant des problèmes d'alphabétisation. Ils retiennent notre attention parce que souvent nous trouvons qu'ils auraient besoin d'une aide plus spécialisée et d'accompagnement.

Les aînés : ils arrivent à une période de leur vie où ils récoltent le fruit de leur labeur. Et soudain, un proche ou un étranger les exploite. Ils veulent comprendre et ils veulent se défendre. Ils ne sont pas inaptes, mais ils sont un peu plus fragiles. Ils vont mentionner leurs problèmes de santé, mais ils déclarent aussitôt qu'ils peuvent s'occuper de leurs affaires.

Nous leur donnons l'information. Nous les référons à différents organismes. Et nous les regardons partir en nous demandant : *pourquoi le Québec ne créé-t-il pas une commission de protection des aînés?*

Les nouveaux arrivants : ils parlent parfois un peu le français ou un peu l'anglais et ils ont un bagage de connaissances et d'expériences variées. Ils sont parfois accompagnés d'un ami qui servira de traducteur. Le juriste doit fournir un effort supplémentaire lorsqu'il a devant lui une personne qui comprend mal le français ou l'anglais et, surtout, qui ne connaît pas la culture juridique du Québec. Le défi est double : barrière tant linguistique que culturelle.

Prenons l'exemple de ce monsieur qui s'informe à propos de son loyer non payé, mais sans plus de précisions. Il semble très gêné et nerveux. Il ne veut pas révéler tous les faits de son dossier, mais il veut s'informer. Finalement, il pose des questions sur les prisons. Le juriste est un peu surpris et rapidement, il réalise que Monsieur est né dans un pays où il est possible d'être emprisonné pour non-paiement d'une dette privée. Lorsque Monsieur a appris qu'on ne pouvait pas être emprisonné pour une simple dette au Québec, il n'a pas dit un mot pendant un bon moment. Puis, il a remercié à plusieurs reprises le juriste comme si ce dernier venait d'édicter la loi !

Nous leur donnons l'information. Nous les référons à différents organismes. Et nous les regardons partir en nous demandant : *pourquoi le Québec ne s'assure pas de donner une formation de base minimale en matière d'information juridique à tous les nouveaux arrivants en tenant compte de leurs connaissances et de leur spécificité?*

Les analphabètes : parfois, ils ne savent ni lire, ni écrire, parfois, ils savent lire et écrire une autre langue. Ces personnes sont souvent isolées et n'ont pas de réseau. Dans tous les cas, la compréhension de concept juridique est difficile et parfois impossible. Lorsqu'on leur remet des exemples ou qu'on leur dit de remplir le formulaire en ligne, ils baissent souvent les yeux lorsqu'ils disent : je ne sais pas comment faire... je ne sais pas lire.

Nous leur donnons l'information. Nous les référons à différents organismes. Et nous les regardons partir en nous

demandant : *pourquoi au Québec il n'existe pas un organisme offrant un service d'accompagnement à toutes les personnes qui ne peuvent pas lire ou écrire le français?*

Expulser une personne qui loge chez nous sans droit

L'an dernier, nous avons posé une simple question et nous la posons à nouveau cette année : *quelles sont les démarches à entreprendre lorsqu'une personne demeure, sans le consentement du locataire ou du propriétaire, dans un lieu de résidence.*

La réponse n'est pas facile à expliquer aux citoyens qui font face à ce problème.

Au cours de la dernière année, nous avons reçu plus d'une cinquantaine de citoyens aux prises avec un intrus. Leurs histoires sont troublantes.

Madame n'a plus de relations avec son fils schizophrénique âgé de 50 ans. Elle est propriétaire d'un immeuble de six logements et elle vit au rez-de-chaussée. Son fils vient parfois sonner à sa porte, mais elle ne répond pas. Elle a peur. Un jour son fils a constaté que le logement à côté de celui de sa mère était vacant. Il a arraché la serrure et en a installé une nouvelle. Depuis, il vit dans ce logement sans autorisation et sans payer de loyer. Madame a appelé le service de police à quelques reprises. Les policiers lui disent toujours qu'il s'agit d'un litige civil et qu'ils ne peuvent pas intervenir.

Monsieur est propriétaire d'un triplex. Il n'habite pas sur les lieux. Lorsque le locataire du rez-de-chaussée a déménagé, monsieur en a profité pour faire rénover la salle de bains. L'entrepreneur venait le lendemain, alors monsieur a laissé la porte arrière débarrée. Lorsque l'entrepreneur est arrivé, la porte était barrée. Monsieur est revenu sur les lieux et a constaté qu'un homme était dans la maison et qu'il avait changé la serrure. Il lui a demandé de quitter les lieux ou de payer un loyer. L'homme a refusé. Monsieur a appelé le SPVM et les policiers lui ont dit qu'il s'agissait d'un litige civil. Monsieur est allé à la Régie du logement et on lui a demandé de produire un bail.

Après une rupture, un ami a demandé à Madame s'il pouvait utiliser sa chambre d'ami pendant quelque temps et elle a accepté. Après quelques semaines, elle lui a demandé de partir. Il ne payait pas de loyer. Un beau jour, elle a décidé de faire changer la serrure. Elle a mis les choses de l'ami dans des sacs verts et a laissé le tout sur le palier. Quelle surprise elle a eue lorsque l'ami est revenu avec les policiers. L'ami avait effectué son changement d'adresse sur son permis de conduire et il a donné l'adresse de Madame. Les policiers ont dit à Madame que l'adresse qu'on trouve sur le permis de conduire est l'adresse de sa résidence et que l'ami pouvait réintégrer les lieux.

À Montréal, le service de police refuse d'intervenir en l'absence de violence physique. Plusieurs citoyens se présentent au Palais de justice de Montréal pour

demander un « bref d'expulsion ». Ils croient pouvoir obtenir un document rapidement qui leur permettra de retenir les services d'un huissier pour pouvoir expulser l'intrus sans devoir se présenter devant le tribunal. Lorsque nous les recevons, nous leur expliquons qu'avant d'obtenir un bref, ils doivent obtenir un jugement. Par la suite, dans le cadre de l'exécution du jugement, ils pourront obtenir un bref d'expulsion.

À ce moment-là, ils ont tous le regard découragé et à peu de choses près, ils disent tous la même chose : je ne comprends pas, c'est chez nous...

Pour tous les employés du CJP, le problème des citoyens qui subissent l'arrivée d'un intrus est un des sujets les plus difficiles. Il n'existe pas de solution juridique simple, peu coûteuse et efficace. Souvent, les gens ont peur et ils se sentent seuls au monde dans ce qu'ils ont de plus précieux : leur demeure.

Principales activités 2014-2015

Service à la clientèle

Au cours de la dernière année, nous avons servi plus de 14 718 citoyens en personne ou au téléphone. Nos juristes ont répondu à plus de 6 165 demandes d'information juridique. Nous avons rejoint 116 citoyens lors de formations ou de conférences. De plus, nous avons donné de l'information générale à 8 437 citoyens (réception ou juriste).

Formation et information

Nous avons donné plusieurs formations depuis un an. La plupart des formations sont données au centre dans notre salle de documentation et nous avons également été invités à en donner dans différents organismes¹.

Les juristes du centre ont présenté 23 capsules d'information à l'émission *Midi libre* de la radio communautaire de CIBL¹.

Réaménagement de la réception

Afin d'accueillir plus adéquatement les citoyens, nous avons fait retirer le tapis et installé du plancher flottant plus facile d'entretien. De plus, nous avons doublé la surface du bureau de la réception afin que deux personnes puissent accueillir les citoyens.

Gestion

En accord avec la convention d'aide financière, le centre a déposé son deuxième Plan d'action en septembre 2014.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le syndicat afin de négocier une première convention collective.

Trois projets importants ont eu lieu cette année. Afin d'améliorer nos outils de travail, nous avons choisi d'utiliser Office 365 (nuage). Nous avons également produit une bibliothèque virtuelle permettant à tous les centres de justice d'échanger des documents. Finalement, nous avons participé à la création d'un nouveau programme facilitant la gestion des statistiques.

Nous avons changé les heures d'ouverture le 1er décembre 2014. Ainsi, nous sommes ouverts une heure de plus par semaine.

Comités externes, salon, colloque et congrès

- ❖ Salon Visez Droit.
- ❖ Table de concertation en matière de petites créances. De plus, l'équipe du centre a participé à la rédaction de deux aide-mémoire pour les demandeurs et les défendeurs.
- ❖ Assemblée générale annuelle du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal.
- ❖ Rencontre avec la chef de division de la Cour municipale pour échanger sur nos services respectifs.
- ❖ Rencontre avec la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, porte-parole de l'opposition en matière d'habitation.

1. Pour plus de détails, veuillez consulter la section Statistiques.

-
- ❖ Forum sur la lutte contre l'intimidation.
 - ❖ Deux rencontres du comité réseau des centres de justice à Québec. Nous avons profité de l'une de ces rencontres pour présenter la nouvelle bibliothèque virtuelle à tous les directeurs des centres.
 - ❖ Services juridiques communautaire de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne pour présenter nos services.
 - ❖ Table ronde sur la justice participative du Barreau de Montréal.
 - ❖ Forum des cliniques juridiques (ProBono Québec).
 - ❖ L'équipe de consultation multi-sectorielle d'abus envers les aînées (Abus Aînés), nous a invités à présenter un cas-type au CSSS Cavendish pour illustrer le problème des personnes âgées qui veulent qu'une personne, bien souvent leur enfant adulte, quitte leur résidence.
 - ❖ De plus, certains employés du centre ont participé à une rencontre des chefs d'équipe ou de direction du Palais de justice de Montréal.

Couverture médiatique

Le *Journal du Barreau* et le journal *Jurisprésence* de SOQUIJ ont présenté des textes sur les CJP.

Jennifer Fafard-Marconi a donné une entrevue à TCFtv pour expliquer nos services.

Visite à nos bureaux

Nous avons reçu à nos bureaux différents organismes.

- ❖ Une représentante de l'organisme Options Consommateurs est venue au centre pour échanger sur nos services respectifs. De plus, elle est revenue donner une formation en matière de faillite pour les consommateurs.
- ❖ Une représentante de la Clinique juridique McGill est venue au centre pour échanger sur nos services respectifs.
- ❖ Une représentante du Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (réseau de la santé) est venue au centre pour échanger sur nos services respectifs.
- ❖ Un représentant du Mouvement Action chômage est venu au centre pour échanger sur nos services respectifs.
- ❖ Nous avons reçu la directrice et les employés du nouveau Centre de justice de proximité de l'Outaouais afin de leur faire connaître notre fonctionnement.
- ❖ Des représentantes de ProBono Québec sont venues rencontrer l'équipe pour échanger sur nos services respectifs..
- ❖ Le professeur Pierre Noreau de l'université de Montréal est venu présenter ses projets pour les cinq prochaines années.
- ❖ La directrice de la Clinique juridique du Mile End est venue au centre pour échanger sur nos services respectifs.

❖ Nous avons reçu un représentant de l'Association des juristes francophones de la Nouvelle-Écosse afin de lui présenter nos services.

❖ Nous avons rencontré le président de la Régie du logement afin de discuter de différents sujets. Suite à cette rencontre, le président est venu visiter le centre et rencontrer l'équipe.

❖ Nous avons reçu une représentante du Service d'avocat de garde du Barreau de Montréal (SAGE) pour échanger sur nos services respectifs.

❖ Une représentante de l'organisme Au bas de l'échelle est venue rencontrer l'équipe pour échanger sur nos services respectifs.

❖ Une procureure à la Cour municipale de Montréal (programme de maltraitance envers les aînés) est venue nous rencontrer pour échanger sur le problème des intrus

❖ Rencontre avec une représentante d'Éducaloi pour échanger sur nos services respectifs. De plus, des employés d'Éducaloi sont venus à quelques reprises pour observer notre fonctionnement et les besoins des citoyens.

Qui demande de l'information juridique au Centre de justice de proximité du Grand Montréal?

Au CJPGM, nous invitons tous les citoyens qui demandent de l'information juridique à remplir une fiche d'information qui nous permet de préparer différents tableaux de statistiques. Voici quelques informations qui nous permettent de décrire nos utilisateurs².

Entre 36 et 50 ans	36 %
Revenus inférieurs à 20 000\$	43 %
Revenus inférieurs à 40 000\$	58 %
Français langue maternelle	61 %
Résidence à Montréal	75 %
Référé par le Palais de justice	27 %

Rencontre sur place vs rencontre téléphonique?

Dans 87 % des cas, les citoyens rencontrent un juriste sur place à nos bureaux du Boulevard St-Laurent².

Quel type d'information est demandé?

Les questions relèvent surtout du droit de la famille et du droit civil. De plus, plusieurs citoyens viennent au centre pour obtenir des exemples de procédures ou de formulaires².

². Pour plus de détails, veuillez consulter la section Statistiques

Remerciements

Le Centre de justice de proximité du Grand Montréal tient à remercier le ministère de la Justice du Québec qui a financé ses activités au cours de la dernière année.



De plus, le centre remercie d'autres organismes qui l'ont aidé à réaliser sa mission.

